

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 5 juillet 2016, à 9 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

-----  
**Dépôt du procès-verbal de correction – Règlement numéro 1149-1**

---  
**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1174 décrétant une dépense et un emprunt de 656 250 \$ pour des travaux de réfection du chemin des Cascades et des infrastructures de la rue de la Station**

2016-298

Fourniture de réservoirs pour carburant avec pompe et système de gestion de la consommation

2016-299

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions municipales

---  
**Période de questions**

---  
**Levée de la séance**

Et j'ai signé à Montmagny, ce trentième jour du mois de juin deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 5 juillet 2016 devant se tenir à 9 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 30 juin 2016 à 15 h 47.

- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 30 juin 2016 à 15 h 47.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 5 juillet 2016, à 9 h.

#### SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers; M. Gaston Morin, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M<sup>e</sup> Félix Michaud sont également présents.

#### SONT ABSENTS :

M. Gaston Caron et M. Yves Gendreau

Seuls les sujets qui apparaissent à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

----

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-1

---

#### DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 656 250 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES CASCADES ET DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LA STATION

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1174 *décrétant une dépense et un emprunt de 656 250 \$ pour des travaux de réfection du chemin des Cascades et des infrastructures de la rue de la Station*, lequel certificat a été lu le 4 juillet 2016 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

**ADJUDICATION DE CONTRAT À PAQUET ET FILS LTÉE –  
FOURNITURE DE RÉSERVOIRS POUR CARBURANT AVEC POMPE ET  
SYSTÈME DE GESTION DE LA CONSOMMATION**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de deux réservoirs pour carburant avec pompe et système de gestion de la consommation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une offre, soit Énergies Sonic (la Coop fédérée) et Paquet et Fils ltée;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Paquet et Fils Ltée le contrat pour la fourniture de deux réservoirs pour carburant avec pompe et système de gestion de la consommation, au montant de 34 524,06 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de l'adjudicataire de même que la présente résolution constituent le contrat liant les parties. Cette somme est financée par le fonds de roulement et payable à même le projet de dépenses en immobilisations numéro 2016-913; la résolution d'emprunt au fonds de roulement sera adoptée ultérieurement.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Paquet et Fils ltée de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT  
PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ POUR PRÉJUDICE  
MATÉRIEL SUBI EN RAISON DE L'EXERCICE DES FONCTIONS  
MUNICIPALES**

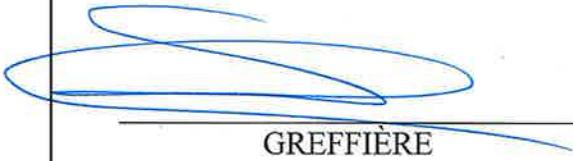
Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de prévoir le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions municipales.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 5 juillet 2016 est levée à 9 h 10.



---

GREFFIÈRE



---

MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016.



---

MAIRE

---